Image not found or type unknown

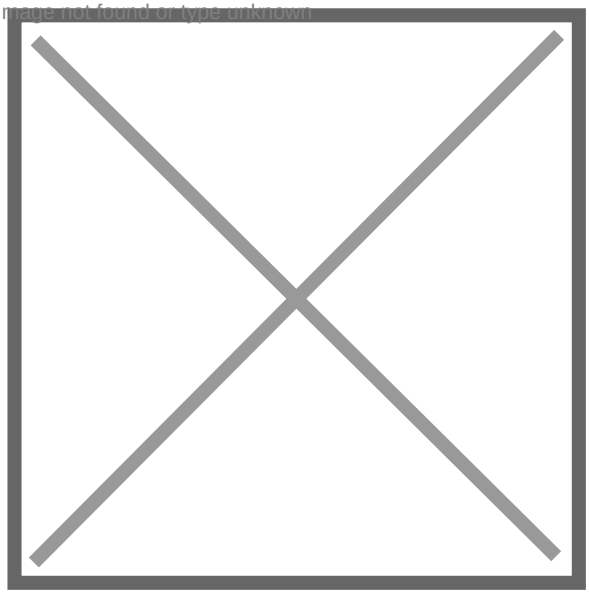

Demande de renseignement de droit

Par **elodie**, le **23/04/2010** à **10:51**

Bonjour,

Je voudrais demander mes droits : nous ne voulons pas envoyer notre enfant à la piscine avec l'école. Que puis-je faire ?

En attente de votre réponse, svp,

c'est urgent.

Par **Tisuisse**, le **23/04/2010** à **15:00**

Bonjour,

Quelque soit l'âge ou le sexe de votre enfant, l'activité piscine est une activité obligatoire prévue par les instructions du Buletin Officiel de l'Education Nationale. Cette activité sportive est prévue dans les cursus d'apprentissage de son niveau, donc de sa classe. Vous devez donc vous soumettre à cette obligatiion comme le font tous les parents qui envoient leurs enfants à l'école. Les seuls qui en sont exemptés sont ceux qui ont une raison médicale d'exemption à cette activité. Les services médicaux de l'EN, via l'Inspecteur d'Académie, sont habilités à vérifier que cette exemption est justifiée.
Désolé mais c'est ainsi.

Si vous ne voulez pas que votre enfant aille à la piscine et s'il n'y a aucune raison médicale à cette volonté de votre part (raisons religieuses par exemple) inscrivez votre enfant dans une

école privée qui ne sera pas sous contrat avec l'Etat, et qui ne fait pas l'activité piscine.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés